

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON
FONDÉE EN 1822

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1937.

Secrétaire général : M. le Dr BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	France et Colonies Françaises.	25 francs
	Étranger	50 —
<hr/>		
2.148 Membres	<i>MULTA PAUCIS</i>	Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

PARTIE ADMINISTRATIVE

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

But et composition de l'association.

ARTICLE 1. — L'Association dite SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON, fondée en 1822, a pour but de développer le goût et de favoriser l'étude des Sciences naturelles.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Lyon.

ART. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont : ses Séances, ses Conférences, ses Excursions, ses Expositions, ses Publications et sa Bibliothèque.

ART. 3. — L'Association se compose de membres ordinaires et de membres honoraires. Les personnes morales (Bibliothèques, Laboratoires, Sociétés savantes, etc.) peuvent être membre de l'Association. Pour être membre, il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'Administration.

La cotisation annuelle est de¹ :

1. Le texte de ces statuts est publié ici tel qu'il avait été établi pour la demande de reconnaissance d'utilité publique et tel qu'il a été approuvé par le Ministère. Mais depuis, une délibération de l'Assemblée générale a décidé de porter le taux de la cotisation aux chiffres suivants dès maintenant en vigueur :

25 fr.	pour les membres ordinaires résidant en France.
50 fr.	— — honoraires résidant —
50 fr.	— — ordinaires — à l'étranger.
100 fr.	— — honoraires — —

La cotisation peut être rachetée en versant une somme égale à 12 fois le montant de la cotisation annuelle minimum de la catégorie à laquelle appartient le membre, soit donc :

300 fr.	pour les membres ordinaires résidant en France.
600 fr.	— — honoraires — —
600 fr.	— — ordinaires — à l'étranger.
1.200 fr.	— — honoraires — —

Nous devons nous en réjouir, d'abord parce que ce décret est la consécration morale du rôle que nous jouons, non seulement en France, mais dans le monde entier puisque nous possédons des membres un peu dans tous les pays ; et nous devons nous en réjouir aussi parce que, *désormais, nous sommes habilités à recueillir des dons et des legs*. Sans faire d'allusions sinistres, mes chers Collègues, je vous demande très instamment de méditer sur ce moyen d'augmenter nos ressources.

A ce propos, je tiens à vous signaler que nous venons de bénéficier d'un prix de 3.000 francs que l'Académie des Sciences a alloué à notre Société sur la fondation Loutreuil « pour la publication des catalogues de sa Bibliothèque et de la collection Donzel »¹.

2° Nous avons dû décider d'augmenter notre cotisation. Franchement, je pense que cette augmentation ne surprendra personne ; nous sommes entraînés par la vague de vie chère qui déferle actuellement et je veux vous affirmer qu'il n'aurait certes pas suffi de porter notre cotisation de 15 à 25 francs si nous avions voulu la mettre en harmonie avec la hausse des tarifs d'impression, sans parler de celle, plus lourde encore, des tarifs postaux (on sait que le remaniement de ces tarifs a entraîné des augmentations bien plus élevées pour les périodiques que pour les lettres).

Et que dire si l'on fait la comparaison avec le taux d'avant-guerre ? Les 10 francs-or que nos sociétaires nous versaient alors correspondraient à 100 francs-papier d'aujourd'hui. C'est le *quart* que nous vous demandons, mes chers Collègues. Connaissez-vous beaucoup de choses qui ne soient qu'à deux fois et demi leur prix d'avant-guerre ?

Je sais que certains, tout en reconnaissant la vérité de cette arithmétique, lui opposeront une autre évidence : une bourse dégarnie par la crise. Je crois sincèrement que ceux qui s'intéressent à l'Histoire naturelle pourront toujours et malgré tout, faire cette légère dépense.

Que chacun se dise bien, d'ailleurs, que ce n'est que par un miracle de juste économie, par une gestion draconienne de nos ressources et par le travail gratuit, extrêmement absorbant, qu'ont à fournir plusieurs de vos Administrateurs que nous pouvons, pour une somme aussi minime et très inférieure à la cotisation des autres Sociétés savantes, donner autant d'avantages à nos membres ; voyez plutôt dès ce numéro la transformation de notre *Bulletin*.

Je compte sur vous tous, mes chers Collègues, non seulement pour demeurer des nôtres, mais encore pour amener de nouveaux adeptes à notre grande famille.

EXCURSIONS

EXCURSION MYCOLOGIQUE

(*Étude des champignons lignicoles.*)

Dimanche 9 janvier, sous la direction de M. POUCHET. Rendez-vous à la gare de Vaugneray, à l'arrivée du train partant de Lyon-Saint-Jean à 7 h. 15. — Itinéraire : Vaugneray-gare, les Roches, le col de la Fosse, les

1. On se souvient que ce travail a été fait par notre Collègue, M. TESTOUT, dans notre dernier vol. d'*Annales*, en ce qui concerne les *types* de lépidoptères de cette collection.

Jumeaux. Arrivée à Izeron vers midi. Le repas, tiré des sacs, y aura lieu au *Café Lyonnais*. Le Py-Froid, Châteauvieux, Planche-Billée. Retour par le train partant de Vaugneray-gare vers 17 heures.

GROUPÉ DE ROANNE

Assemblée générale du 13 Décembre 1937.

Le compte rendu moral et financier adopté, le bureau pour 1938 a été constitué de la façon suivante :

Présidents d'honneur : MM. Goutaland, Larue, Charles Mury ; *Président* : M. J. F. Bertrand ; *Secrétaire général* : M. Larue ; *Trésorier* : M. Alphonse Mury ; *Bibliothécaire* : M. Combet ; *Conservateurs* : MM. Bertrand, Boulan ; *Membres* : M^{me} Lescure, MM. E. Beroux, Card, Crozet, F. Déchelette, L. Desbenoit, Dieudonné, l'abbé Henri Monot, Morlot, Pelosse, Raphard, Rocher, J. Vindrier, les D^{rs} Moullade et Peyssonneau.

Une commission scolaire a été nommée. La grande excursion de l'année aura lieu au Puy-Mary les 16 et 17 juillet ; les inscriptions provisoires sont prises dès maintenant. L'exposition annuelle est fixée au 23 octobre.

Les sociétaires du groupe de Roanne sont priés de vouloir bien retirer leur carte d'adhérent de 1938, soit auprès de M. A. Mury, 29 *ter*, Avenue de la République, au Coteau, soit auprès de M. Larue, au Lycée de garçons. Pour éviter des frais de recouvrement, la carte ne sera pas présentée à domicile.

PARTIE SCIENTIFIQUE

SECTION BOTANIQUE

Les Jardins de Charlemagne.

Par Oct. MEYRAN.

Il est toujours intéressant et utile de s'occuper de l'histoire des sciences. C'est en effet une tendance assez générale de l'esprit humain de croire que ce qu'on a actuellement sous les yeux a toujours existé, et on éprouve parfois quelque surprise à constater qu'il n'en est rien et que certains faits que nous voyons chaque jour, certains procédés que nous employons constamment, ont une origine beaucoup plus ancienne que nous le supposons de prime abord. Telle est la surprise que dut éprouver MAYER, le savant auteur d'une *Histoire de la Botanique*, quand on lui demanda à l'improviste quel avait été l'inventeur des Herbiers. Il dut avouer son ignorance, chose toujours bien désagréable pour un savant.

Ainsi au moment où je cherchais à savoir ce qu'avaient été les jardins de Charlemagne et surtout ce qu'on y cultivait, je me suis demandé s'ils n'avaient pas eu des précédents. C'était en quelque sorte tout l'Art des jardins dont il aurait fallu faire l'histoire. Mais cette histoire, tout au moins au point de vue architectural, a été faite et bien faite et il ne convenait pas à un profane de braconner sur ce terrain. Tout au plus pouvait-on s'en occuper au point de vue botanique et essayer de reconnaître